GUIDE UTILISATEUR DU TELESERVICE VITI-INVESTISSEMENT

Version V1, le 09.11.2016





INTRODUCTION

Le télé-service Viti-Investissement sera opérationnel en deux temps.

Le premier lot, livré le 09 novembre 2016, contient les deux premières étapes du *Dossier de candidature*. Le bénéficiaire peut renseigner les informations ayant trait:

- 1. Au <u>Demandeur</u> (premier sous-onglet), correspondant à son identification et aux caractéristiques de l'entreprise donnant droit le cas échéant à certains des critères de priorité et
- 2. À ses Activités (deuxième sous-onglet), décrivant surfaces, volumes, chiffres d'affaires, données financières.

Le deuxième lot sera livré ultérieurement. Il contiendra les étapes suivantes : 3. Présentation du Programme / 4. Justificatifs / 5. Récapitulatif / 6. Transmission / 7. Publications. Dans cette seconde partie vous pourrez notamment présenter en détail votre programme (types d'investissements, montants, devis etc.). L'onglet 4. Justificatifs vous indiquera la liste exhaustive des pièces justificatives à fournir.

Vous pouvez choisir de fournir les pièces justificatives à l'appui de votre demande (notamment les devis) soit en ligne, soit par voie postale.

La demande informatique, complétée ou non par les pièces justificatives devra être <u>finalisée avant la date de clôture de l'appel à projets</u>; si vous avez opté pour la voie postale, les pièces justificatives devront être <u>parvenues</u> aux services territoriaux de FranceAgriMer à cette même date de clôture, le 15/12/2016.

Il vous est conseillé de commencer la saisie dès à présent pour les onglets du premier lot. Il vous est également conseillé de rassembler et d'organiser vos devis suivant les sites et les types d'investissements et de réunir toutes les pièces justificatives à communiquer (listées dans la décision régissant l'appel à projets ou d'ores et déjà précisées par la téléprocédure) afin d'être en mesure de les fournir dans les délais impartis.



SOMMAIRE

AVERTISSEMENT: Le présent guide utilisateur est limité à la description des fonctionnalités mises à disposition dans le premier lot ouvert le 9/11/2016.

I. Informations pratiques

1. Fonctionnement du guide d'utilisateur

2. Contacts et liens utiles

II. Organisation générale du télé-service

1. Organisation pratique du télé-service

2. Les trois onglets du télé-service

III. Création d'un dossier de candidature

V. Complétude d'un dossier de candidature

1. Sous onglet Demandeur

2. Sous onglet Activité

V. Annexes

Pages 4 à 5

Pages 6 à 13

Pages 14 à 16

Pages 17 à 31

Page 32



I. INFORMATIONS PRATIQUES

1. Fonctionnement du guide d'utilisateur

Le guide utilisateur a pour objectif de guider le bénéficiaire dans la constitution de son dossier. Ainsi, le guide est organisé de manière chronologique, en suivant les étapes successives qui se présentent au bénéficiaire.

Dans un souci de clarté, un code couleur a été utilisé.

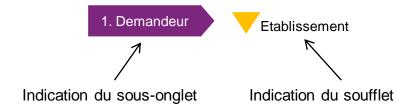
Les informations d'ordre général sont inscrites en noir.

Les actions qui doivent être faites par le bénéficiaire sont inscrites en violet, avec un tiret par action

Les précisions ou cas particuliers sont renseignés en vert

Lorsque l'action conduit à télécharger une ou des pièces justificatives, l'indication figure en bleu.

Pour la partie *III. Création d'un dossier de candidature* et la partie *IV. Complétude du dossier de candidature*, une signalétique présente en haut de chaque diapo vous permet de vous repérer dans l'avancement de la complétude :





I. INFORMATIONS PRATIQUES

2. Contacts et liens utiles

• Pour l'inscription sur le portail de FranceAgriMer, ou la compréhension du fonctionnement de la télé-procédure:

Assistance télé-service

Téléphone: 01 73 30 25 00

Adresse Email: viti-investissement@franceagrimer.fr

• Pour les questions relatives aux investissements éligibles ou aux critères de priorité

Contacts ST

Voir le tableau en Annexe 2 (diapo page 33) ou lien Appel à projets 2017

Lien utile

Appel à projets 2017

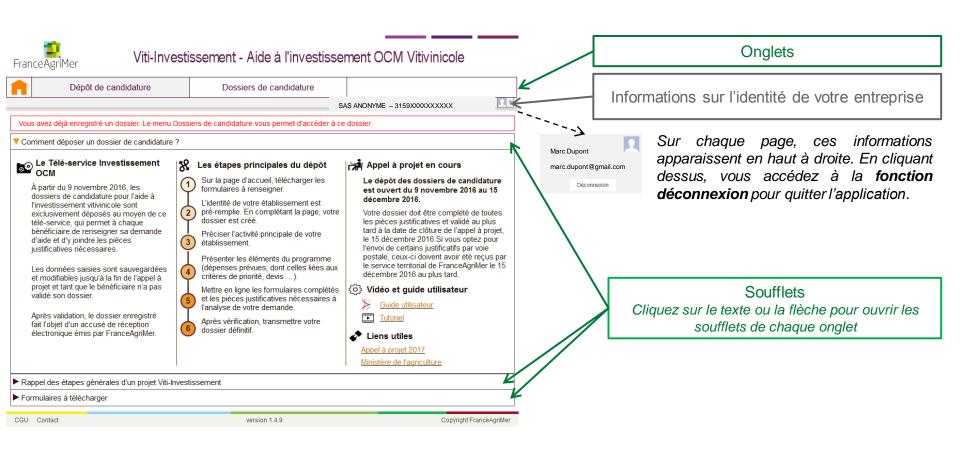
Ce lien vous permet de trouver les annexes utiles à la bonne compréhension de l'appel à projets 2017 ainsi que la réglementation applicable.



II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE 1. Organisation pratique du télé-service

Lors de chaque connexion, vous serez automatiquement dirigé vers cette page.

(Lors de la première connexion, le message en rouge : « Vous avez déjà enregistré un dossier etc. » n'apparait pas).





II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE 2. Les trois onglets du télé-service



L'application est divisée en trois onglets :

Onglet 1 : Accueil 📊

Il rassemble les informations générales concernant le téléservice.

Onglet 2 : Dépôt de candidature

Il vous permet de compléter votre dossier de candidature : vous devrez remplir les informations demandées aux différentes étapes présentes dans cet onglet.

Onglet 3 : Dossiers de candidature

Il vous permet de retrouver vos dossiers de candidature déjà créés.

Pour passer d'un onglet à un autre, il vous suffit de cliquer sur la case de l'onglet en question.

Lors de chaque connexion, vous serez automatiquement dirigé sur l'onglet accueil.

Lors de la première connexion, l'onglet *Dépôt de candidature* est directement actif et vous permettra de créer votre dossier (diapo page 14). Lors des connexions suivantes, il est inactif. Il redevient actif après que vous ayez choisi votre dossier dans l'onglet *Dossiers de candidature*.



II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service – L'onglet Accueil (1)



L'onglet **Accueil** rassemble les informations générales pour le dépôt d'une candidature, sous la forme de trois soufflets :

- 1. Comment déposer un dossier de candidature?
- 2. Rappel des étapes générales d'un projet Viti-Investissement.
- 3. Formulaires à télécharger



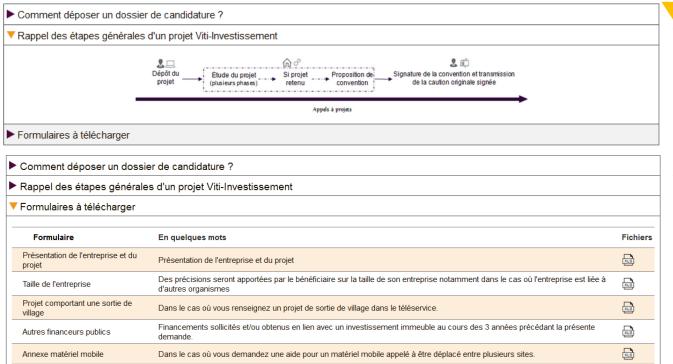
Comment déposer un dossier de candidature ?

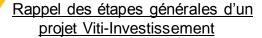
Lors de l'arrivée sur la page d'accueil, le soufflet **Comment déposer un dossier de candidature ?** s'ouvre automatiquement.

Ce soufflet décrit les étapes de dépôt de la candidature en soulignant les dates d'ouverture et de fermeture du téléservice. En plus du guide d'utilisateur, vous pouvez télécharger une tutoriel vidéo sur cette page. Des liens sont présents, notamment vers la réglementation de l'appel à projet 2017 (vous trouverez au bas de la page qui s'ouvre en cliquant sur ce lien, une liste d'annexes utiles à la bonne compréhension de l'appel à projet).



II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE 2. Les trois onglets du télé-service — L'onglet Accueil (2)





Ce soufflet présente un schéma des étapes de votre candidature suite au dépôt de la demande.



Formulaires à télécharger

Ce soufflet liste 5 formulaires à télécharger.

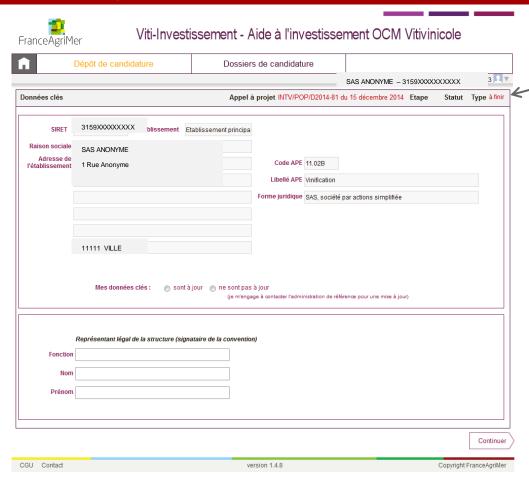
Le premier formulaire *Présentation de l'entreprise et du projet* est à récupérer par téléchargement dans votre ordinateur et à remplir dans tous les cas. Il sera à renvoyer par téléchargement dans le télé-service plus tard dans le déroulement de la demande (sousonglet *4. Justificatifs* de l'onglet *Dépôt de candidature*).

Les autres pièces justificatives seront à remplir par le même mode opératoire, dans des cas particuliers. Ces cas seront rappelés au fur et à mesure de la complétude du dossier.



II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service – L'onglet Dépôt de candidature (1)



Barre d'information

Cette barre reprend la date de l'appel à projet, l'étape et le statut de votre dossier.

L'onglet **Dépôt de candidature** rassemble les informations que vous devrez renseigner, en différentes étapes, pour mener à bien votre dossier de candidature.

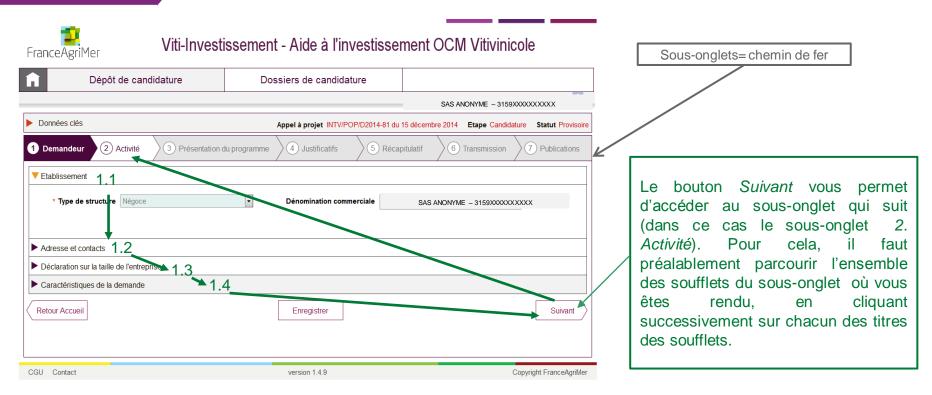
L'onglet est ici initialisé par l'affichage des données clés d'identification du demandeur

La partie *III. Création d'un dossier de candidature* (diapo page 14), décrit les actions à suivre pour compléter votre dossier.



1. Demandeur



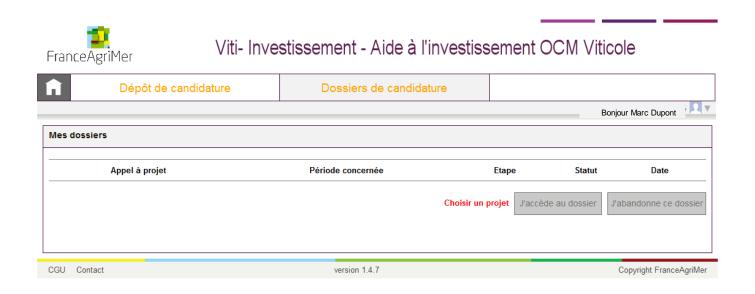


En continuant après l'affichage des données clés lors de votre première connexion (diapo page 14), la fenêtre fait apparaître les 7 étapes de constitution du dossier (sous-onglets sous forme de « chemin de fer »); Chacun de ces sous-onglets se divise en plusieurs soufflets, qui devront être ouverts les uns après les autres.



II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service – L'onglet Dossiers de candidature (1)

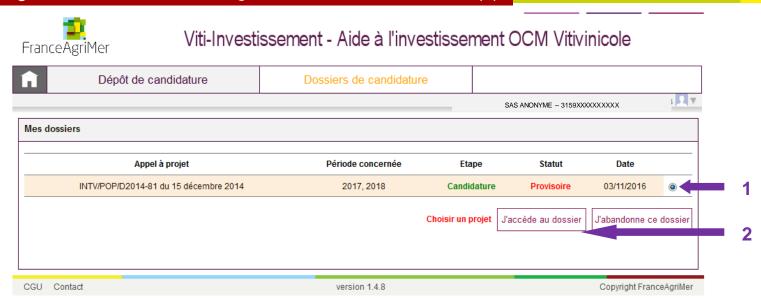


Lors de la première connexion, si vous cliquez sur l'onglet *Dossier de candidature*, la liste des dossiers est vide. Aucune fonction n'est disponible sur cet onglet à ce stade. L'onglet devient fonctionnel une fois que vous aurez créé votre dossier.



II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TÉLÉ-SERVICE

2. Les trois onglets du télé-service – L'onglet Dossiers de candidature (2)



Une fois que votre dossier de candidature a été créé, il vous faut à chaque connexion cliquer sur cet onglet pour continuer à compléter votre demande. Votre dossier s'affiche avec une coche à droite. Cochez et cliquez sur le bouton *J'accède au dossier*. Vous êtes redirigé vers l'onglet *Dépôt de candidature* pour continuer la complétude. Si vous souhaitez abandonner votre demande, cliquez sur *J'abandonne ce dossier*.



III. CRÉATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE (1)



Nous allons à présent décrire les actions qui permettent de créer un dossier de candidature.

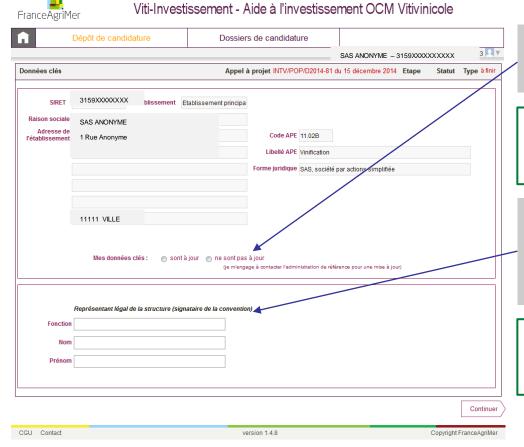
➤ À partir de la page d'accueil, cliquez sur l'onglet *Dépôt de candidature*.

Lors de votre première connexion, la fenêtre s'ouvre sur le soufflet *Données clés:* les champs sont en partie remplis automatiquement à partir des données INSEE correspondant au numéro SIRET que vous avez renseigné lors de votre inscription au e-service.

Ces informations sont non modifiables.



III. CRÉATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE (2)



> Vérifiez que les informations concernant votre société sont correctes et cochez la case correspondante ('sont à jour' ou 'ne sont pas à jour').

Dans le cas où **les informations ne sont pas à jour**, il vous faudra **impérativement** mettre à jour les données auprès de l'INSEE, via le centre de formalités des entreprises.

- > Renseignez les informations concernant le représentant légal de la structure.
- ➤ Cliquer sur le bouton *Continuer* en bas à droite de l'écran.

À chaque étape, lorsque vous cliquez sur le bouton Continuer ou Suivant, les données s'enregistrent automatiquement.



III. CRÉATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE (3)

1. Demandeur



Votre dossier est désormais créé. À présent, il va s'agir de le compléter en suivant les différents sous-onglets et les différents soufflets de chaque sous-onglet qui présentent des champs à compléter.

Après avoir cliqué sur Continuer, vous êtes automatiquement dirigé vers le sous-onglet 1. Demandeur et le premier soufflet : Etablissement.



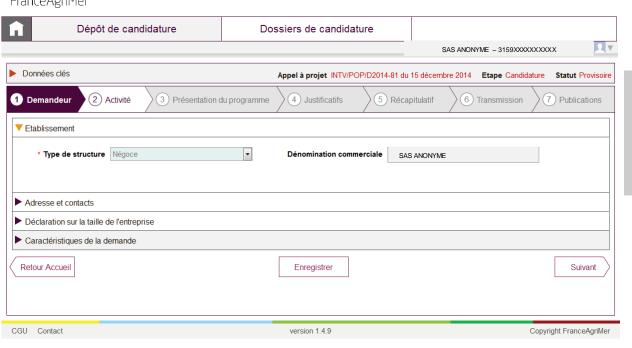
À partir de cette étape, votre dossier apparaît dans l'onglet Dossiers de candidature (comme indiqué dans la diapo 13).



1. Demandeur



Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole



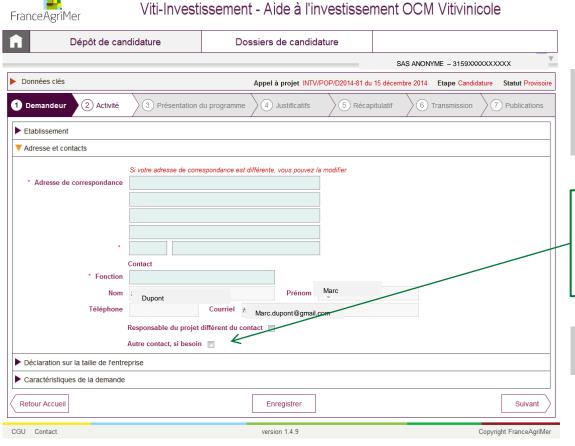
- > Renseignez le type de structure et la dénomination commerciale de votre société.
- ➤ Cliquez sur le second soufflet *Adresse* et contacts.



1. Demandeur



Adresse et contacts



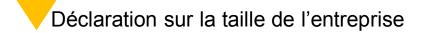
➤ Vérifiez l'adresse de correspondance et remplir les champs obligatoires. Ces champs sont modifiables. Vous avez la possibilité d'ajouter des contacts si besoin.

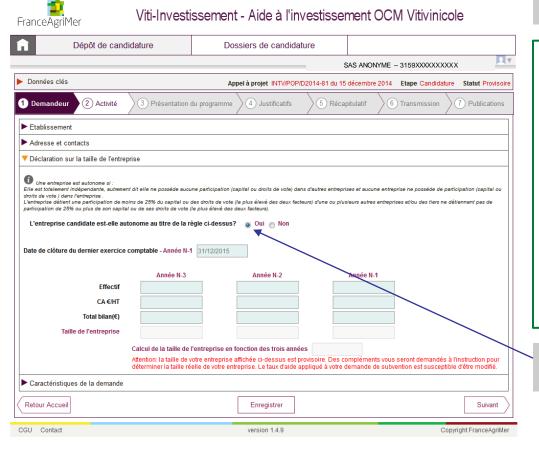
La coche *Autre contact, si besoin* permet de donner le contact de la personne qui suit le dossier, notamment lorsque le suivi est délégué à une personne extérieure à la société demandeuse.

➤ Cliquez sur le troisième soufflet **Déclaration** sur la taille de l'entreprise.



1. Demandeur





Précisez si votre entreprise est autonome.

Rappel

Une entreprise est autonome si:

- Elle est totalement indépendante, autrement dit elle ne possède aucune participation (capital ou droits de vote) dans d'autres entreprises et aucune entreprise ne possède de participation (capital ou droits de vote) dans l'entreprise.

Ou si:

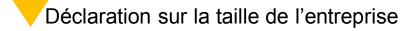
- L'entreprise détient une participation de moins de 25% du capital ou des droits de vote (le plus élevé des deux facteurs) d'une ou plusieurs autres entreprises et/ou des tiers ne détiennent pas de participation de 25% ou plus de son capital ou de ses droits de vote (le plus élevé des deux facteurs).
- > Si vous répondez à une de ces deux conditions, votre entreprise est autonome : cochez *Oui*.

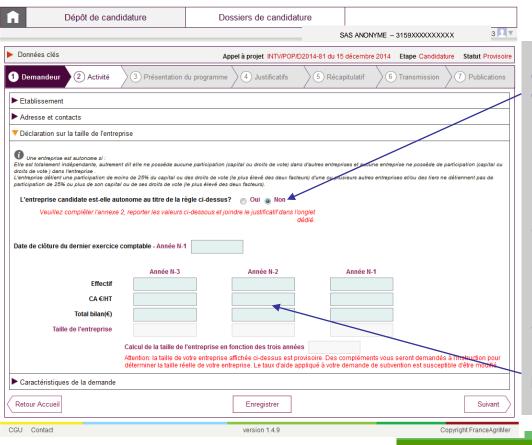


Viti-Investissement - Aide à l'investissement OCM Vitivinicole

1. Demandeur

FranceAgriMer

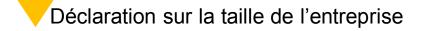




- ➤ Si vous ne répondez pas à une de ces deux conditions, votre entreprise n'est pas autonome : cochez **NON**.
- ➤ Téléchargez le formulaire <u>Taille de l'entreprise</u> sur la page d'accueil, au soufflet Formulaires à télécharger.
- ➤ Remplissez le formulaire à l'aide de l'annexe n° 2 (deux documents) : Règles de consolidation des entreprises d'un groupe & Notice explicative taille des entreprises que vous pouvez télécharger en cliquant sur le lien de la page d'accueil <u>Appel à projet 2017</u>.
- Le formulaire devra être joint lors de l'étape 4. Justificatifs de la complétude.
- Les valeurs calculées dans le formulaire (effectif, CA, bilan) permettront de renseigner le tableau



1. Demandeur





Que l'entreprise soit autonome ou pas,

- ➤ Renseignez la date de la clôture du dernier exercice comptable au format jj/mm/aaaa (l'année de cette date est nommé Année N-1).
- ➤ Renseignez les différents champs pour les années N-3 à N-1
- => La taille de l'entreprise est déterminée

Dans le cas d'une nouvelle entreprise, les champs des années pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles doivent être remplis avec le chiffre zéro.

➤ Cliquez sur le quatrième soufflet *Caractéristiques* de la demande.



1. Demandeur

Caractéristiques de la demande



Ce soufflet permet de renseigner des caractéristiques qui pourraient permettre à votre projet de bénéficier de certains des critères de priorité, autres qu'environnementaux.

Pour chacun des critères de priorité, lorsque l'on coche oui, des questions complémentaires apparaissent ainsi qu'une liste de pièces justificatives en bas de page. Vous devrez joindre lors de l'étape 4. Justificatifs, les pièces qui seront listées au bas de l'écran.

La définition de l'ensemble des critères de priorité, dans le cadre de l'appel à projet 2017, est présentée dans la Décision Programme d'aide à l'investissement vitivinicole, paragraphe 5.4.2 Les critères de notation, page 15, au lien de la page d'accueil : <u>Appel à projet 2017</u>

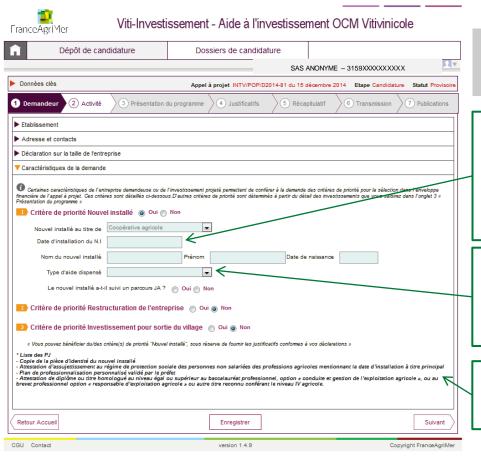
L'annexe 7, également présente sur ce lien présente la définition d'un Nouvel installé.

N.B.: les critères de priorité liés à des types d'investissement, notamment le critère environnemental, seront présentés sur l'onglet 3. Présentation du programme.



1. Demandeur





Si vous répondez Oui au critère de priorité Nouvel Installé,

> Remplissez les champs qui apparaissent.

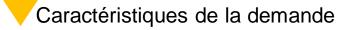
Pour le champ 'Date d'installation du N.I.', il faut renseigner la date d'installation de l'exploitant ou dans le cas d'une coopérative agricole, la date d'installation de l'exploitant nouvellement installé aidé par la coopérative (cf. décision pour plus de détails).

Le champ *Type d'aide dispensé* n'apparaît que dans le cas où la société demandeuse est une Coopérative Agricole qui a installé au moins un JA au cours des 2 dernières années.

La liste des Pièces justificatives pour les critères cochés *Oui* apparaît en bas de page



1. Demandeur







1. Demandeur



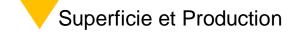
Pour indication, voici la liste des pièces justificatives à fournir, classées par critère de priorité.

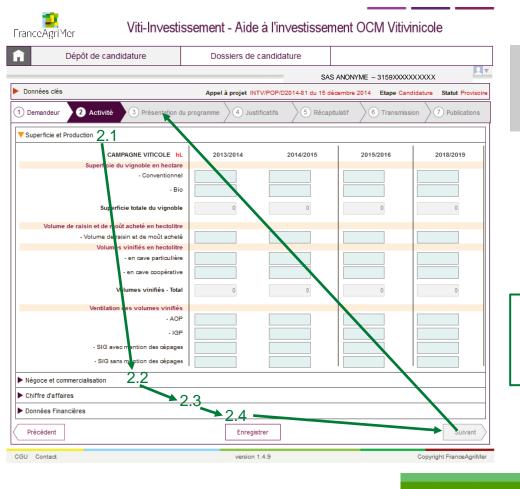
1 Critère de priorité Nouvel installé

- Copie de la pièce d'identité du nouvel installé
- Attestation d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles mentionnant la date d'installation à titre principal.
- Le certificat de conformité des aides à l'installation JA ou copie de l'arrêté attributif des aides à l'installation Jeune Agriculteur. Si installation hors parcours JA, ou parcours JA non encore finalisé:
- Plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet
- Attestation de diplôme ou titre homologué au niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel, option « conduite et gestion de l'exploitation agricole », ou au brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » ou autre titre reconnu conférant le niveau IV agricole.
 - Critère de priorité Restructuration de l'entreprise
- Acte juridique correspondant à l'opération de restructuration et les statuts du demandeur
 - 3 Critère de priorité Investissement pour sortie de village
- Attestation du maire ou des maires 1 ou 2 attestations selon que le transfert de l'installation est sur la même commune ou sur une autre



2. Activité





➤ Une fois que vous avez rempli les champs des 4 soufflets du sous-onglet Demandeur, cliquez sur le bouton Suivant en bas à gauche de l'écran pour accéder à l'étape suivante : 2. Activité

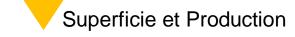
Le sous-onglet Activité se compose de 4 soufflets :

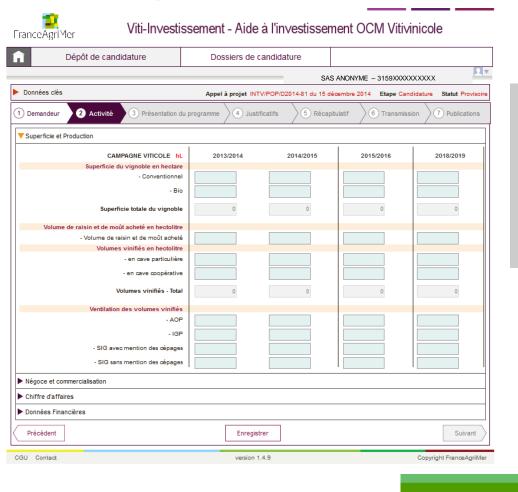
- 1. Superficie et Production
- Négoce et commercialisation
- 3. Chiffre d'affaires
- 4. Données Financières

Pour chacun des soufflets, si vous n'êtes pas concerné par certaines campagnes viticoles (cas des nouvelles entreprises par exemple), les champs doivent être remplis par le chiffre zéro.



2. Activité





- ➤ Remplissez les champs pour les 4 exercices demandés. Les trois premières colonnes correspondent aux trois dernières campagnes de production. La dernière colonne correspond à un prévisionnel à N+3 par rapport à la dernière campagne de production.
- Cliquez sur le deuxième soufflet Négoce et commercialisation



2. Activité



Négoce et commercialisation



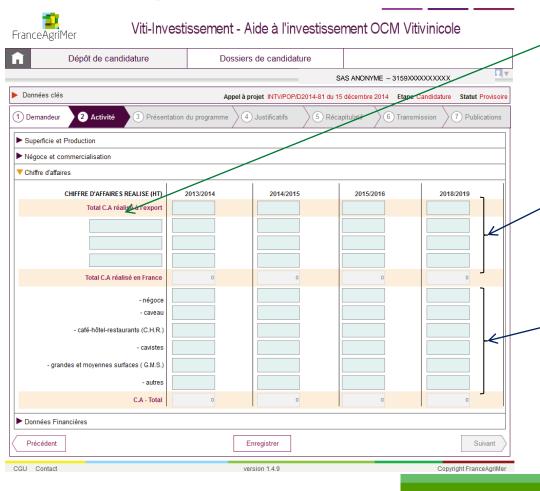
- > Remplissez les champs pour les 4 exercices demandés.
- Cliquez sur le troisième soufflet Chiffre d'affaires



2. Activité



Chiffre d'affaires



Renseigner les 3 pays les plus significatifs à l'export. Pour ce faire, taper les premières lettres d'un pays et choisissez dans la liste déroulante.

Attention: il y a une restriction de recherche sur les accents. Par exemple, pour les Etats-Unis il faut taper 'é' pour que le pays apparaisse dans la liste.

- > Remplissez les champs pour les 4 exercices demandés.
- ➤ Le soufflet est séparé en deux partie. Les 4 premières lignes de champs à remplir concernent la partie du chiffre d'affaires réalisé à l'export (export hors France).
- > La partie du bas concerne le chiffre d'affaires réalisé en France.



2. Activité



Données Financières



➤ Remplissez les champs pour les 3 derniers exercices comptables clos.

Si vous ne possédez pas les données pour certaines années (cas des nouvelles entreprises), cochez la coche en haut de colonne : *Non concerné*).

L'année N-1 correspond à l'année du dernier exercice comptable clos.

Après avoir rempli l'ensemble des champs, un ou plusieurs messages peuvent apparaitre au bas de l'écran pour vous demander de joindre des pièces justificatives complémentaires (prévisionnel sur 3 ans par exemple).

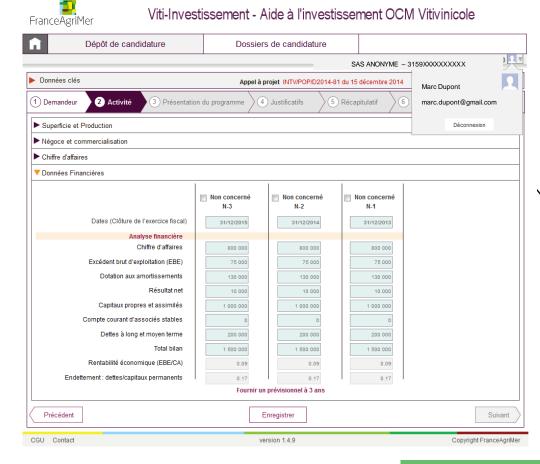
➤ Si un ou des messages apparaissent en bas de l'écran, préparez les pièces justificatives demandées. Vous les fournirez par téléchargement dans l'application lors de l'étape 4. Justificatifs.



2. Activité



Données Financières



Une fois les données renseignées, cliquez sur Enregistrer

À ce stade, les onglets Demandeur et Activité sont renseignés. Vous pouvez vous déconnecter après l'enregistrement de vos données.



V. ANNEXES

Annexe 1 : pièces justificatives

Voici une liste non exhaustive des pièces justificatives qui vous seront demandées lors de la complétude de votre dossier de candidature et que vous pouvez préparer dans l'attente du second module de l'application.

- Liasses fiscales 3 derniers exercices ou avis d'imposition
- Trois dernières déclarations de récolte ou de production
- Devis détaillés pour l'analyse de l'éligibilité des dépenses
- · Relevé d'identité bancaire
- Preuve du statut agriculteur à titre principal (AMEXA) (Pour les exploitants agricoles installés à titre individuel hors forme sociétaire)
- Extrait K-bis (Pour les formes sociétaires)

- Plans cotés détaillés du bâtiment
- Photos et plan précis de la situation du site avant travaux
- Récépissé de dépôt de permis de construire
- Attestation de capacité de production du site ICPE
- Récépissé de déclaration ICPE
- Arrêté d'autorisation ou d'enregistrement ICPE



V. ANNEXES

Annexe 2 : contacts des services territoriaux

égion	antennes	adresse	numéro	mail
Grand Est	Châlons-en-Champagne	Complexe agricole du Mont Bernard Route de Suippes	03.26.66.20.55	
	Strasbourg	51037 Châlons-en-Champagne cedex 14 rue du Maréchal Juin CS 31009 67070 Strasbourg cedex	03.69.32.51.08	sreaa.draaf-alsace-champagne-ardenne-lorraine@agriculture.gouv.fr
Nouvelle Aquitaine	Poitiers	15 rue Arthur Ranc BP 40537 86020 Poitiers cedex	05.49.03.11.81	investissement-ALPC-poitiers@franceagrimer.fr
	Bordeaux	23 parvis des Chartrons 33074 Bordeaux cedex	05.35.31.40.20	investissement-ALPC-bordeaux@franceagrimer.fr
Auvergne-Rhone-Alpes	Lyon	20 boulevard Eugène Déruelle 69432 Lyon cedex 03	04.72.84.99.10	invocm.lyon@franceagrimer.fr
Bourgogne-Franche-Comté	Dijon	DRAAF Bourgogne 4 bis rue Hoche BP 87865 21078 Dijon cedex	03.80.39.31.85	INVOCM.BFC@franceagrimer.fr
Bretagne	Rennes	Cité de l'Agriculture 15 avenue de Cucillé 35047 Rennes cedex 09	02.99.28.22.18	investissementvitivinicole-bretagne@franceagrimer.fr
Centre-Val-de-Loire	Orléans	131 rue du Faubourg Bannier 45042 Orléans cedex 2	02.38.77.41.41	ocm-viticole.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Corse	Bastia	Résidence plein sud Avenue Paul Giacobbi Montesoro 20600 Bastia	04.95.58.32.66	investissement/itivinicole-corse@franceagrimer.fr
lle-de-France	Montreuil	12 rue Henry Rol-Tanguy 93555 Montreuil cedex	01.73.30.30.00	investissementvitivinicole-IDF@franceagrimer.fr
Occitanie	Toulouse	76 allée Jean Jaurès CS 38037 31080 Toulouse cedex 6	05.34.41.96.00	investissementvitivinicole.LR-MP@franceagrimer.fr
	Montpellier	22 rue de Claret 34070 Montpellier	04.67.07.81.00	
Hauts-de-France	Amiens	Allée de la Croix Rompue 518 rue Saint-Fuscien BP 69 80092 Amiens cedex 3	03.22.33.55.86	investissementvitivinicole-npdcp@franceagrimer.fr
PACA	Avignon	2 avenue de la Synagogue BP 90923 84091 Avignon cedex 9	04.90.14.11.00	paca-investissement-viti@franceagrimer.fr
Pays-de-la-Loire	Angers	10, rue Le Nôtre 49044 ANGERS	02.41.72.32.01	Investissement/itivinicole-Angers@franceagrimer.fr